

L'Education nationale se réorganise en renforçant le pouvoir des recteurs

PARIS, 4 janvier 2012 (AFP)

Les services académiques de l'Education nationale vont connaître une nouvelle organisation à partir du 1er février 2012, en renforçant le pouvoir des recteurs, et avec l'objectif à terme pour chaque académie de remplir un "contrat" passé avec l'Etat.

Un décret relatif à l'organisation académique a été présenté mercredi par le ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, en conseil des ministres.

"Ce décret est important. Il va changer l'organisation de notre système éducatif", cette réorganisation "va permettre à l'Education nationale de s'adapter aux mutations et elle va rendre le système plus fluide et plus efficace", a ensuite déclaré M. Chatel, lors d'une conférence de presse.

Selon ce décret, les services académiques vont être réorganisés autour des recteurs qui vont gagner en compétences, afin d'avoir une ligne hiérarchique plus claire et de lier les responsabilités de pédagogie et de gestion.

Les recteurs "peuvent désormais définir l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie, afin de l'adapter aux caractéristiques locales" et "ils disposent dans l'académie de l'ensemble des compétences relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et au suivi du fonctionnement des établissements qui y concourent", selon la communication faite en conseil des ministres.

Les actuels inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'Education nationale (IA-DSDEN) vont devenir les adjoints des recteurs dans les départements, avec le titre de "directeurs académiques".

"Les recteurs vont avoir un comité de direction. Les adjoints, les directeurs départementaux, vont rester au contact du terrain", a commenté M. Chatel lors de sa conférence de presse.

Le décret "traduit aussi la contractualisation que nous avons mise en place avec les académies", a-t-il ajouté, évoquant l'ambition d'établir des contrats d'objectifs de quatre ans avec chacune des académies.

A ce stade, sept académies expérimentent ce nouveau mode de gouvernance par contrat, dont Créteil, Dijon, Montpellier, Strasbourg ou Versailles. "Le but est d'améliorer les résultats", a résumé M. Chatel.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance représentative de la communauté éducative, avec avis consultatif, avait nettement rejeté en juillet 2011 ce projet, au motif notamment d'une trop grande concentration des pouvoirs des recteurs.

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Le SNASUB/FSU au service des personnels administratifs, ITRF et des Bibliothèques de l'académie d'Amiens